



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 30346

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur l'augmentation des cas de maladies sexuellement transmissibles (MST) dans l'océan indien et notamment à la Réunion. La Conférence de Mexico sur le SIDA a permis de dresser un point sur la situation dans l'océan indien, d'où il ressort le bon accès aux traitements à la Réunion, contrairement à ses voisins, Madagascar et les Seychelles entre autres, qui ne bénéficient pas des dernières molécules. Cette conférence a mis en évidence l'importance d'un effort supplémentaire en matière de prévention. Pour tenir compte, enfin, de la récente recrudescence des cas de syphilis dans l'océan indien et en particulier à la Réunion, avec un doublement des cas par rapport à la même période l'année dernière, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre dans le domaine de la coopération dans l'océan indien pour la prévention et une meilleure information des populations sur les MST.

Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie a été appelée sur le problème des infections sexuellement transmissibles pour les populations des pays du Sud-Ouest de l'océan Indien, en particulier de l'Île de La Réunion, de Madagascar et des Seychelles. Pour ce qui concerne l'Île de la Réunion, elle bénéficie des mêmes services que la France métropolitaine concernant la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, services dépendant du ministère de la santé et services dépendant des collectivités décentralisées. Par ailleurs, plusieurs ONG interviennent dans ce domaine. C'est essentiellement dans un cadre multilatéral que la France intervient dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST)/sida auprès des pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) de cette région. Depuis trois ans la France finance un projet fonds de solidarité prioritaire (FSP) d'appui à la Commission de l'océan Indien (COI) pour les urgences médicales et la lutte contre les IST/sida-URSIDA. Ce projet d'un montant de 1,5 MEUR s'est terminé en fin d'année 2008, et son évaluation finale a eu lieu en décembre 2008. Il cible particulièrement Madagascar et les Comores pour renforcer les programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida ; il soutient aussi les associations de lutte contre le sida dans ces pays, avec l'aide de l'expertise de La Réunion et de Maurice. Un autre projet régional de lutte contre les IST/sida auprès de la COI (à destination de ses pays membres) est en cours et est financé par la Banque africaine de développement dont la France est un des bailleurs. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont la France est le deuxième bailleur mondial avec 300 millions d'euros par an, finance des projets de prévention et de lutte contre les IST/sida à Madagascar et aux Comores. Les interventions bilatérales au niveau des pays relèvent maintenant de l'Agence française de développement. Au niveau régional : l'Agence française de développement (AFD) finance un projet d'appui à la COI pour la mise en place d'un réseau d'alerte et de réponse aux maladies transmissibles. Bien que non spécifiquement dirigé vers les infections sexuellement transmissibles, ce réseau a pour vocation de renforcer la capacité des pays de la région, au premier rang desquels Madagascar et les Comores, dans le domaine de l'épidémiologie et du laboratoire de santé publique. Ce projet correspond à une subvention de 5,9 millions d'Euros pour la période 2008-2011. Dans l'Union des Comores : l'AFD apporte un appui au secteur de la santé

qui comporte un renforcement du cadre institutionnel ; le pilotage de la mise en oeuvre des programmes financés par le fonds Mondial contre le sida ; ainsi que le renforcement de la qualité et de l'accessibilité des services de base à Anjouan et Mohéli. Dans le cadre de ce dernier volet, une attention particulière est portée à la santé de la reproduction. L'ensemble de ce financement correspond à une subvention de 10 millions d'euros pour une durée de 5 ans, de 2007 à 2011. À Madagascar : l'AFD instruit actuellement, avec la Banque mondiale et la KfW allemande, un projet d'aide sectorielle visant à l'amélioration de la santé, en particulier celle des populations les plus vulnérables. Deux objectifs spécifiques sont retenus par l'AFD : 1) renforcer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins, en visant particulièrement la santé maternelle ; 2) améliorer l'organisation et la gestion du système de santé. La contribution de l'AFD correspond à une subvention de 14 millions d'euros pour la période 2009-2012.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30346

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7687

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 271